

# Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 3 Mai 2018 à 20h00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances **sous la présidence de Monsieur Alain COUTURIER, Maire.**

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs : Blandine Bienvenu, Boyet Brigitte, Clovel-Duchêne Stéphanie, Colombier Nathalie, Couturier Alain, Drevon Richard, Durand Fabrice, Duval Philippe, Octrois Roxane, Montoya Marie-Astrid, Roger Patural, et Soris Joël.

**Excusés** : Monsieur Ludovic Bonnet.

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie Clovel – Duchêne.

---

## **1 / Délibérations approuvées à l'unanimité des membres présents**

- Transfert des biens et des résultats d'investissement du Budget Assainissement :  
Le transfert des biens de la Commune à Bièvre Isère Communauté pour une valeur de :  
Article 212 : 6 474 €  
Article 2156 : 533 069.03 €  
Le transfert des Subventions transférées pour une valeur de : 3 954 €  
Transfert du Résultat d'investissement cumulé, pour un montant de 84 505.42 €
  
- Autorisation de signature de la convention pour le reversement d'une subvention de l'Agence de l'Eau perçue par Bièvre Isère Communauté :  
La commune a réalisé un Schéma Directeur d'Assainissement pour un montant total de 37 554.46 €. Suite au transfert de compétence d'Assainissement au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, Bièvre Isère Communauté a perçue la subvention relative à ces études. Afin, de pouvoir reverser cette somme à la commune, il y a lieu de passer une convention, qui permettra de percevoir le montant de 15 667 €.
  
- Structuration de la gestion des rivières et de la lutte contre les inondations -Transfert de compétences :  
Rattachement des compétences facultatives à la compétence GEMAPI à Bièvre Isère Communauté.

## **2 / Compte – rendu de réunions :**

- Aménagements de sécurité : Suite à la réunion avec SEA, Bureau d'Etudes, les plans sont en cours d'élaboration : ils seront transmis au Département pour validation. Ces aménagements concernent les secteurs de Menon / La Revollet.

## **3 / Questions diverses :**

- L'entreprise retenue pour effectuer les travaux de voirie est CUMIN T.P.
- L'entreprise Simon effectuera, comme actuellement, l'égavage et le broyage.
- Les travaux d'accessibilité, tel que défini dans l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) sont commandés. Ils devraient être terminés à la fin du premier semestre 2018.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 7 Juin 2018